



Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-unième session**

Genève, 6-8 octobre 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Forum des maires

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur les conclusions du Forum des maires, la table ronde sur l'objectif
de développement durable 11 et les recommandations qui en sont issues****Déclaration de Genève du Forum des maires 2020****Note du Bureau du Comité***Résumé*

Le Forum des maires (6 octobre 2020) devrait en principe entériner la Déclaration de Genève des maires, portant sur les interventions au niveau local face aux situations d'urgence, y compris les pandémies, les conséquences des changements climatiques et les risques naturels.

On trouvera dans la présente note le projet de Déclaration de Genève des maires, établi par le secrétariat en consultation avec les experts du domaine d'interaction de la CEE « Villes intelligentes et durables à tout âge » et le Comité directeur du Forum des maires.

Le Comité est invité à accueillir favorablement la Déclaration de Genève du Forum des maires.



I. Repenser notre réalité urbaine en cette époque de changements

1. Nos villes ont dû faire face à une situation d'urgence sans précédent à laquelle nous-mêmes mais aussi nos gouvernements n'étions pas préparés. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a constitué une menace pour chacun d'entre nous et pour notre santé, elle a porté gravement préjudice à nos économies et a mis à l'épreuve les administrations de nos villes. Dans les zones urbaines à haute densité, la crise a été ressentie avec une acuité toute particulière, et elle a frappé de plein fouet les groupes les plus vulnérables de la société.

2. Tandis qu'un grand nombre de villes étaient placées en confinement – et qu'un grand nombre d'entreprises, de réseaux de transport et de commerces fermaient – nous avons commencé à vivre la ville d'une manière inédite : la qualité de l'air s'est améliorée, la nature a repris place dans nos agglomérations et, dans les rues désertées, les cyclistes et piétons se sont appropriés l'espace. Nous avons fait preuve de solidarité et avons salué le travail essentiel accompli par toutes celles et tous ceux qui, en première ligne, permettaient à nos sociétés de continuer de fonctionner, notamment les personnels de santé et les employés qui assuraient les services essentiels. La pandémie a offert un terrain d'expérimentation qui nous a permis d'entrevoir ce que pourraient être les villes de demain, et cette métamorphose des espaces urbains s'est opérée du jour au lendemain. S'il n'y a qu'une seule leçon à retenir de cette crise, c'est bien celle qu'il nous est possible de changer la réalité urbaine, d'adapter nos schémas comportementaux et de montrer, à l'échelle de l'humanité, une solidarité sans précédent pour une cause commune.

3. Nous, maires de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), voulons mettre à profit l'élan du moment pour rebâtir nos villes de sorte que chacun de nous puisse s'y épanouir, que la qualité de vie en soit le principe directeur, que la nature et la biodiversité fassent partie intégrante de l'urbanisme, que des économies durables produisent de la richesse pour toutes et tous, que la solidarité prévale entre les citoyens, et qu'il soit activement remédié aux inégalités. Nous souscrivons à l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, de « reconstruire en mieux » et de saisir la réelle occasion que nous offre la reprise pour façonner un avenir sain et résilient. L'objectif de développement durable 11 nous invite à agir et à faire en sorte que les villes soient ouvertes à toutes et tous, sûres, résilientes et durables – il nous appartient désormais de placer les objectifs de développement durable au cœur de l'action que nous menons et de créer de nouvelles réalités urbaines dans l'intérêt de toutes et tous.

4. Ayant à l'esprit ce qui précède, nous, maires de la région de la CEE, aspirons à :

- a) Renforcer la résilience de nos villes ;
- b) Adopter des mesures ambitieuses dans le domaine climatique ;
- c) Rendre nos villes plus vertes ;
- d) Accélérer la transition vers l'énergie durable ;
- e) Garantir la durabilité des transports ;
- f) Garantir des logements abordables, salubres et convenables ;
- g) Rendre les villes plus équitables et inclusives ;
- h) Faire de ces aspirations une réalité.

II. Renforcer la résilience de nos villes

5. Développer la capacité de nos villes à anticiper, gérer et se relever de toute situation d'urgence à venir, qu'il s'agisse de pandémies, de phénomènes extrêmes associés aux changements climatiques, ou de catastrophes causées par des aléas naturels ou anthropiques. Nous nous employons à inscrire la résilience et la réduction des risques de

catastrophe dans notre planification du développement urbain et à allouer des fonds aux plans d'intervention en cas d'urgence. Les solutions intelligentes pour les villes sont une composante importante de la mise en place de villes durables et résilientes. Cette évolution d'un mode de gestion de crise vers des stratégies de résilience à moyen et à long terme nous permettra de protéger la santé, l'existence et la sûreté de la population qui vit dans nos villes.

6. Bâtir des villes salubres, en créant des environnements qui contribuent à une meilleure santé physique, mentale et environnementale de nos administrés. En intégrant la santé dans l'urbanisme, nous œuvrons en faveur de l'amélioration de l'accès aux espaces verts urbains, nous nous attaquons à la pollution sonore et atmosphérique, nous améliorons la gestion de l'assainissement et de l'eau, nous développons la mobilité urbaine et nous promovons des modes de vie sains. Conscients du rôle de l'aménagement du territoire en tant qu'instrument clef pour l'édification de villes durables, nous savons aussi qu'il est important d'associer activement toutes les parties prenantes aux étapes de la planification et de la prise de décisions en faveur de villes et de citoyens en meilleure santé.

III. Adopter des mesures ambitieuses dans le domaine climatique

7. Accélérer la transition vers la neutralité carbone, en établissant des objectifs clairs en matière de décarbonisation, en promouvant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, et améliorant l'efficacité énergétique et les sources de substitution à faible émission de carbone, en particulier dans les domaines du logement et des transports. Nous sommes fermement déterminés à nous attaquer aux changements climatiques au niveau local en faisant notre part dans l'action menée pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C et atteindre un niveau net d'émissions de dioxyde de carbone nul d'ici à 2050.

8. Se concentrer sur l'adaptation aux changements climatiques, en élaborant et exécutant des plans d'adaptation locaux dans l'optique de renforcer la résilience des villes aux effets extrêmes et qui se manifestent lentement des changements climatiques, en ayant recours à des processus participatifs pour ce faire et en associant la société civile et le secteur privé. Nous nous engageons à renforcer la capacité d'adaptation en fonction des circonstances locales et en exploitant pleinement les connaissances, scientifiques, locales et autochtones, selon qu'il convient. Ce faisant, nous accorderons une attention particulière aux solutions de restauration et de préservation des écosystèmes fondées sur la nature, dites « sans regret » (de toutes façons bénéfiques) et d'un bon rapport coût-efficacité, aux fins de l'adaptation – nous sommes conscients que les solutions naturelles sont, au-delà de l'action climatique, porteuses de tout un éventail de retombées qui bénéficient au développement durable local. Lors de la conception et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, nous pourrions aux besoins des populations locales qui sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

IV. Rendre nos villes plus vertes

9. Promouvoir la biodiversité urbaine, en intégrant les espaces verts et les arbres dans la planification urbaine. S'assurer que les espaces verts sont bien situés et répartis équitablement dans la ville et qu'ils sont accessibles sans risque par tous les citoyens et résidents. Grâce à ces mesures, l'air gagnera en qualité, les îlots de chaleur dans les villes seront réduits, et la santé des habitants et l'agrément de nos villes n'en seront que meilleurs.

10. Créer les conditions propices à un développement de la microagriculture urbaine et à l'inclusion des zones rurales avoisinantes, en tant que moyen de favoriser la sécurité alimentaire et de renforcer les avantages sociaux et environnementaux de l'agriculture locale.

11. S'attaquer au problème des déchets alimentaires et offrir des possibilités de redistribution des denrées alimentaires qui sont actuellement gaspillées et perdues et, ainsi, contribuer à la réduction des émissions de carbone et à la lutte contre le gaspillage des ressources naturelles.

V. Accélérer la transition vers l'énergie durable

12. Améliorer l'efficacité énergétique des villes afin d'économiser l'énergie et de réduire les émissions et les coûts et, ainsi, obtenir des avantages sur les plans économique, environnemental et de la santé. En intégrant dans les bâtiments, les transports et la planification urbaine des options qui permettent d'assurer l'efficacité énergétique, nous mettrons nos villes sur la voie de la croissance verte.

13. Favoriser les constructions à haut rendement énergétique présentant des sources d'énergie sans carbone ou à faible teneur en carbone afin de réduire l'empreinte carbone des villes et la facture énergétique pour les habitants.

VI. Garantir la durabilité des transports

14. Prévoir et concevoir des systèmes de transport urbain durables, avec pour objectifs de décongestionner la circulation routière, de réduire la pollution environnementale et d'améliorer la sécurité routière¹. Faire en sorte que les dispositifs de mobilité urbaine soient accessibles, d'un coût abordable et reliés entre eux, et qu'ils soient en accord avec l'aménagement du territoire et intégrés dans le cadre plus vaste du développement urbain. Garantir que les futurs utilisateurs sont effectivement inclus aux stades de la planification et de la mise en œuvre.

15. Faire en sorte que les transports en milieu urbain soient durables en recourant, pour ce faire, à des solutions de mobilité intelligente sûres, sans risque, écologiques, saines et abordables.

16. Garantir une plus grande résilience et le renforcement de l'état de préparation des systèmes de transport urbain en période de croissance démographique, d'expansion tentaculaire des villes, de pandémie et de catastrophe naturelle, l'accent étant mis sur le réseau de transports publics en tant qu'épine dorsale d'un grand nombre de villes et en tant que prestataire de services essentiels garants de la continuité de la circulation dans les villes.

VII. Garantir des logements abordables, salubres et convenables

17. Garantir l'accès à des logements décents, convenables, abordables et salubres pour tous. S'attaquer activement aux problèmes de la pénurie de logements d'un coût abordable, de l'élévation des loyers dans les zones urbaines, de la piètre qualité des logements et des infrastructures urbaines, de l'accès limité à la terre pour la construction et la rénovation des logements, et de l'amplification de la pauvreté urbaine et du sans-abrisme. Protéger les groupes les plus vulnérables de la société en procurant des logements décents là où ils font défaut et en faisant en sorte que ceux qui ont un logement ne le perdent pas, tout spécialement en période de pandémie où il est intimé à la population de « rester chez elle ».

18. Améliorer l'accès de tous à un logement salubre et de bonne qualité, en inscrivant les questions de santé dans la planification urbaine et la gouvernance. La promotion de conditions de logement décentes, y compris d'infrastructures et de services appropriés, a un effet direct sur la santé et la qualité de vie de nos administrés et elle est essentielle si l'on veut rendre nos villes plus habitables.

VIII. Rendre les villes plus équitables et inclusives

19. Édifier des villes inclusives qui garantissent l'égalité de droit et la participation de tout un chacun, y compris les groupes plus vulnérables. La propagation de la pandémie de COVID-19, mais aussi les incidences des changements climatiques, n'ont fait que creuser

¹ Un bon exemple en sont les plans de mobilité urbaine durable mis en place par la Commission européenne.

les inégalités existantes et exposer à un recul du progrès socioéconomique. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à « reconstruire en mieux » d'une manière plus équitable et inclusive.

20. Garantir la pleine participation des femmes aux processus de prise de décisions politiques et lutter activement contre la sous-représentation des femmes dans les gouvernements locaux. Il est essentiel que les femmes puissent s'exprimer pour influencer sur les priorités publiques et garantir que la planification urbaine répond bien aux besoins des femmes et des filles.

21. Veiller à ce que les plans d'urgence répondent aux besoins propres des différents groupes de population qui pourraient être plus vulnérables dans les situations d'urgence et du fait des changements climatiques, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les migrants internationaux et les migrants nationaux et tous ceux qui sont défavorisés sur le plan économique. Assurer la participation du public à la prise de décisions lorsqu'il s'agit d'élaborer les plans d'intervention d'urgence.

IX. Faire de nos aspirations une réalité

22. Nous, maires de la région de la CEE, sommes désireux d'exploiter les outils à disposition et d'user de notre influence et de nos réseaux pour faire de ces aspirations une réalité. Nous considérons la CEE-ONU comme une entité qui rassemble, un catalyseur, et le Forum des maires comme une plateforme propice à :

a) *Des échanges et un apprentissage mutuel continus* : nous comptons échanger avec nos pairs sur les solutions locales et plans d'action qui se sont révélés efficaces, afin de contribuer à l'apprentissage mutuel et de nous épauler mutuellement dans notre bonne marche vers le progrès.

b) *La diffusion de la bonne parole* : nous comptons agir comme les promoteurs et fervents défenseurs de la présente Déclaration, et militer publiquement en sa faveur, par exemple en la faisant traduire et en la publiant sur nos canaux de communication. Nous comptons soumettre nos plans d'action, pour consultation, aux parties prenantes, et mettre en place des partenariats locaux aux fins de la bonne exécution de ces plans. Nous comptons encourager avec force nos collègues maires à se faire défenseurs de la Déclaration.

c) *Un effet de rayonnement* : nous comptons agir comme des agents propagateurs et nous associer à des réseaux et des initiatives urbains, notamment la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, en vue d'arrêter, pour nos municipalités, des objectifs concrets et ambitieux, auxquels nous souscrivons pleinement.

d) *Un suivi des progrès* : nous nous engageons à suivre les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris, à répondre aux questionnaires d'enquête de la CEE-ONU sur les progrès réalisés, et à présenter les résultats obtenus dans le cadre du Forum des maires de l'année à venir.